

A R R E T E 08/2016
portant autorisation de vente au déballage

Le Maire de Bitschwiller-Lès-Thann

VU l'article L.310-2 du Code de Commerce ;

VU le décret n° 96-1097 du 16 décembre 1996 ;

VU la demande présentée par M. REEB Jean-Claude, Vice-Président du Football club de Bitschwiller-lès-Thann, en vue d'être autorisé à effectuer une vente au déballage (marché aux puces) **le Jeudi 5 mai 2016** dans la commune de Bitschwiller-lès-Thann ;

VU les pièces justificatives transmises ;

A r r ê t e :

Article 1er : M. REEB Jean-Claude, Vice-Président du Football club de Bitschwiller-lès-Thann, est autorisé à effectuer une vente au déballage (marché aux puces) **le Jeudi 5 mai 2016** à Bitschwiller-lès-Thann pour les marchandises suivantes :

- Marchandises vétustes (habits, chaussures, bibelots, timbres, disques, pièces de monnaie et tous objets faisant office de collection).

Article 2 : Conformément aux dispositions du Code Local des Professions (loi du 26 juillet 1900) et des arrêtés préfectoraux pris pour son application, les professionnels ne pourront participer à cette manifestation.

Article 3: L'organisateur devra tenir un registre réglementaire.

Article 4: Les particuliers devront compléter et signer une attestation sur l'honneur certifiant qu'ils ne sont pas commerçant, qu'ils ne vendent ou n'échangent que des objets personnels et qu'ils ne participent à ce type de manifestation qu'à titre exceptionnel.

Article 5 : Toute publicité relative à l'opération mentionnera la date et l'auteur de l'autorisation, la période pour laquelle elle a été délivrée ainsi que l'identité et la qualité du bénéficiaire.

Article 6: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de THANN
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de THANN
- Monsieur REEB Jean-Claude, Vice-Président du Football club de Bitschwiller-lès-Thann
- Monsieur le Chef d'équipe des Ateliers Municipaux de la Commune de Bitschwiller-lès-Thann
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune de Bitschwiller-lès-Thann
- Brigade Verte – 6 rue du Blanchiment – 68800 VIEUX-THANN
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mulhouse Sud Alsace

Fait à Bitschwiller-lès-Thann, le 15 février 2016

Jean-Marie MICHEL
MAIRE